

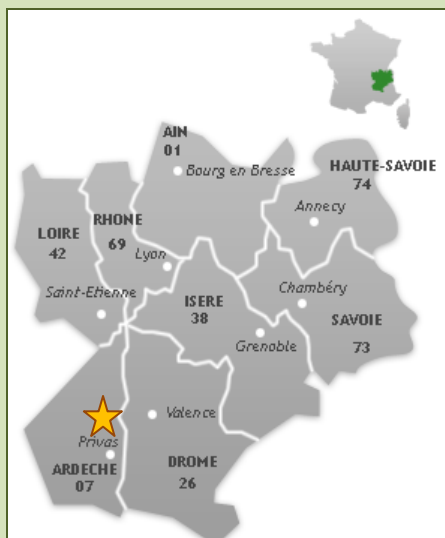
RECUEIL D'EXPERIENCES : SERVICES AUX POPULATIONS EN MILIEU RURAL

« SCHEMAS INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE »

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Communauté de Communes Eyrieux
aux Serres



Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Eyrieux
aux Serres

Procédure Territoriale : CDRA

Contact :

Olivier Levent

COMMUNAUTE DE COMMUNES EYRIEUX
AUX SERRES
04 75 66 20 99

socioculturel.eyrieux-aux-serres@wanadoo.fr

L'ACTION

Descriptif

Mise en place d'un schéma d'accueil intercommunal de la petite enfance, décliné en 3 axes.

1. Le renforcement de l'accueil individualisé avec la création d'un Relais d'assistantes maternelles itinérant (RAMI), destiné à mettre en relation assistantes maternelles, parents et jeunes enfants.
2. Le développement et le renforcement de l'accueil collectif avec la création d'une crèche multi accueil répartie sur 2 sites (2 fois 9 places actuellement) en reprenant une crèche communale préexistante et en construisant un nouveau site d'accueil.
3. Le développement de l'accueil de loisirs pour les moins de 6 ans (mise en place d'une structure complétant le centre de loisirs 6-12 ans).

Les objectifs émis par les élus de la communauté de communes sont les suivants :

- ✓ répondre aux besoins locaux exprimés et développer les services à la petite enfance de manière cohérente ;
- ✓ contribuer au développement durable du cadre de vie des habitants, à l'accueil de nouvelles populations sur le territoire intercommunal et participer au rajeunissement de la population ;
- ✓ permettre aux parents un accès plus facile à l'emploi et développer l'emploi dans le domaine de la petite enfance ;
- ✓ développer l'Intercommunalité sociale : création d'un Centre intercommunal d'action social (CIAS).

Les cibles sont les familles et plus particulièrement les enfants, les assistantes maternelles, les personnes susceptibles d'être intéressées par le métier d'assistantes maternelles...

Dimension collective

Création d'un groupe de travail composé d'élus des 10 communes, d'une représentante des assistantes maternelles, de parents, d'une association accompagnant la démarche (Association des Collectifs Enfants, Parents, Professionnels - ACEPP) et ponctuellement des représentants de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), MSA (Mutualité Sociale Agricole) et PMI (Protection Maternelle et Infantile).

CONTEXTE

Problème à résoudre

- ✓ De réels besoins en accueil de la petite enfance sur le territoire, les femmes étaient souvent contraintes à prendre des congés maternité. Cela amenait des problèmes à la fois pour les familles et pour les employeurs qui devaient trouver des remplaçants.
- ✓ Les assistantes maternelles présentes sur le territoire étaient très inégalement réparties (principalement sur les deux communes les plus importantes) or les besoins, eux, portaient sur l'ensemble des communes.
- ✓ La crèche communale existante sur le territoire (à Beauvène), mise en place en 2003, était excentrée de la communauté de commune et sous utilisée.

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ Une démographie qui se redéveloppait, avec la conscience qu'il manquait des services à la population.
- ✓ Des besoins exprimés et relevés dans des enquêtes.
- ✓ Peu d'accueil collectif et de l'accueil individualisé très mal réparti sur le territoire.
- ✓ Une forte volonté politique de certains élus.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

- ✓ Au début, crainte que la reprise de la crèche existante n'impacte trop le budget de la collectivité.
- ✓ Certains élus craignaient que le développement de l'accueil collectif se fasse au détriment de l'accueil individualisé.

ÉMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

A l'origine de ce projet, plusieurs élus souhaitant favoriser le développement de la politique petite enfance (après avoir mis en place des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse) afin de répondre aux besoins émergents et de favoriser l'accueil de nouvelles populations

Acteurs mobilisés

- ✓ Communes
- ✓ CAF, MSA
- ✓ Conseil général
- ✓ CGD (Conseil Global de Développement) puis CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes) Valdac
- ✓ Association Réseau petite enfance (ACEPP) qui possède une expertise très forte sur le sujet. Il a été fait appel à eux pour présenter les chiffres relatifs au fonctionnement d'une crèche dans le but d'avoir plus de légitimité auprès des élus.

Convergence des acteurs

La convergence des acteurs a eu lieu grâce à la qualité du projet et la forte volonté politique qui l'a entouré.

Processus de déclenchement

Préalablement à la mise en place du projet, il y a eu une recherche d'expériences. Cette recherche a eu lieu dans le cadre du CGD existant avant la création du CDRA au moment où il se penchait sur la question de la petite enfance. Des voyages d'études ont ainsi été réalisés notamment sur le plateau ardéchois pour nourrir la réflexion.

Cette recherche a en effet permis de piocher de nombreuses idées comme par exemple de mettre en place une crèche de manière provisoire dans un local non prévu à cet effet.

Phase préliminaire

Un diagnostic préalable sur les besoins en matière de petite enfance du territoire a été réalisé. On a procédé au croisement de statistiques de l'INSEE, de la CAF, avec d'autres liées aux effectifs scolaires et avec les résultats de questionnaires individuels réalisés auprès de la population.

Cette phase a duré approximativement 4-5 mois.

Il n'y a pas eu de recours à une ingénierie externe pendant cette étape, les documents utilisés ont été trouvés sur internet et des visites ont eu lieu notamment en Drôme Ardèche pour se faire connaître et voir le fonctionnement d'autres territoires.

Phase de formalisation

A l'issue de la phase de diagnostic, des réunions publiques ont eu lieu dans chaque commune, pour informer la population des conclusions du diagnostic et des projets imaginés. Les actions proposées convenaient à tous, il n'y a pas eu de changement à apporter suite à cette phase.

Par ailleurs, les bourgs centre ont tenu un rôle spécifique dans la mise place de ce schéma de part leur poids politique et leur situation géographique. Ainsi, la commune des Ollières sur Eyrieux a hérité du second site d'accueil du fait d'une forte volonté politique, car c'est un carrefour géographique et concentration de population et intérêt pour attirer de nouvelles populations.

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

- 1- Blocage politique par rapport à la reprise de la crèche communale de Beauvène (février 2006)
- 2- Décision de réfléchir à un schéma d'accueil intercommunal de la petite enfance : constitution d'un groupe de pilotage et validation de la démarche (mai 2006)
- 3- Analyses statistiques et enquêtes partagées (mai - juillet 2006)
- 4- Définition de pistes d'actions et validation pour les approfondir (octobre 2006)
- 5- Réflexion sur les projections financières, visites d'expériences, rencontres des territoires voisins (hiver 2007)
- 6- Approbation du schéma par le conseil communautaire (mars 2007)
- 7- Prise de la compétence petite enfance (octobre 2007)
- 8- La compétence devient effective: intégration de la crèche de Beauvène, création du RAM et mise en place du contrat enfance jeunesse (janvier 2008)
- 9- Création d'un accueil collectif provisoire aux Ollières (avril 2008)
- 10- Lancement d'une réflexion pour la construction d'un accueil de loisirs et du siège du RAM aux Ollières (printemps 2008)

Compétences mobilisées

Par l'agent :

- ✓ Un stage lié à la formation d'attaché territorial sur la communauté de communes du Tournonais sur la thématique petite enfance.
- ✓ Une formation sur la conduite d'opération de constructions pour pouvoir piloter et suivre la construction de la nouvelle crèche.

Coût de l'action

Fonctionnement en 2009 (année pleine hors accueil de loisirs 4-6 ans) : 232 700 euros.
Financement par les familles, la CAF, la MSA, le Conseil général, la Communauté de communes.

Construction d'une crèche (allant jusqu'à 13-15 places à terme) et d'un RAM (siège) aux Ollières 475 000 euros HT pour env. 300 m².

Pour la construction, soutien financier de l'Etat (PER), la Région, le Département, la CAF, l'ADEME.

Les difficultés rencontrées

- ✓ Tensions entre élus sur les craintes budgétaires engendrées par la prise en charge de la crèche communale préexistante.
- ✓ La complexité de la problématique.
- ✓ L'évolution de la législation et de la réglementation des contrats CAF (CEJ).
- ✓ La gestion du personnel : on ne gère pas du personnel petite enfance comme on gère des chargés de mission, il faut s'adapter.

Solutions apportées

- ✓ Stratégie pour associer l'ensemble des élus en prenant la question de la petite enfance de manière globale.
- ✓ Soutien par une association très compétente (Réseau Petite enfance).
- ✓ Forte volonté politique.
- ✓ Formations.

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats Actuels

A l'heure actuelle, le RAM (12h hebdo) fonctionne, la crèche de 2x9 places fonctionne pour un coût très correct (bonne maîtrise des charges).

Près des 80 enfants sont inscrits à la crèche avec plus de 80 % de fréquentation dès la 2ème année pour un coût correct.

On assiste par ailleurs :

- ✓ A l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles ;
- ✓ A une meilleure mise en lien entre l'offre et la demande ;
- ✓ A des actions d'éveil pour les enfants.

Résultats attendus dans le futur

La prochaine étape sera la construction d'un site multi accueil (allant dans le sens du développement durable : matériaux sains, réseau de chaleur alimenté par une chaudière au bois, panneaux photovoltaïques...) en remplacement du provisoire aux Ollières et du siège du RAM.

Par ailleurs, l'accueil de loisirs 4-6 ans devrait être opérationnel à l'automne 2010.

L'objectif est d'avoir des familles arrivant sur le territoire en partie grâce à cette dynamique.

Bilan de l'action

Enseignements retirés

Face à des questions financières, la solidarité affichée entre les communes peut être mise à mal... Cette question du coût est régulièrement remise en avant par certains élus (déjà réticents au début) malgré des réalités qui prouvent que c'est un fort atout pour le territoire.

Atteinte des objectifs

Les objectifs sont partiellement atteints dans la mesure où le projet n'est pas encore totalement finalisé et que ses effets devraient être visibles à plus long terme.

Il reste également l'intégration de l'ensemble de la politique sociale de la communauté de commune (dont la petite enfance) au sein d'un CIAS qui devrait être créé courant 2010.

Effets inattendus

Il n'y a pas eu d'effets particulièrement inattendus induits par la mise en place du projet.

TRANSFERABILITE

Explication du projet à plusieurs collectivités d'Ardèche et de Drôme désireuses de connaître la démarche.

Il n'y a pas de spécificité liée au territoire qui puisse constituer un frein au transfert de ce projet.

Toutefois, les points clés d'une telle action sont :

- ✓ La démarche de multi accueil réparti sur plusieurs sites ;
- ✓ La stratégie d'une prise en compte globale de la petite enfance pour faire avancer le projet ;
- ✓ Le temps ;
- ✓ L'ouverture d'esprit pour imaginer des actions souples et expérimentales.

Ce qui peut en revanche, freiner un projet comme celui-ci est la crainte que cela coûte trop cher alors que c'est un vrai service rendu aux populations locales et qui favorise l'accueil de nouvelles populations

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- ✓ Réflexion globale sur la petite enfance à l'échelle des 10 communes
- ✓ Démarche participative et partenariale
- ✓ Réalisation de voyages d'études pour nourrir la réflexion